



Délibérations examinées lors de la séance du Bureau communautaire du 9 février 2026

Conformément à l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales, la liste des délibérations examinées par le Bureau est affichée dans un délai d'une semaine.

Les délibérations sont également consultables au siège de la Communauté de communes aux horaires habituels d'ouverture au public et sur notre site internet :

www.valesdunes.fr

N° de délibération	Intitulé	Décision
2026/6B	Travaux supplémentaires de pistes cyclables en lien avec travaux rue Rembrandt Bugatti	Approuvée
2026/7B	Avenant à la mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de l'office de tourisme communautaire	Approuvée

L'ensemble de ces actes peuvent faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen, 3 rue Arthur le Duc 14000 Caen ou sur le site internet www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de leurs publications.